



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRÊTÉ N°16 734/2019-MEF

fixant les documents-types applicables aux marchés publics passés par voie de consultation d'entrepreneurs, de fournisseurs et de prestataires de service

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sur les lois de finances ;

Vu la loi n°2016-055 du 25 janvier 2017 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-003 du 4 janvier 2005 portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics ;

Vu le décret n°2019-093 du 13 février 2019 fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret N° 2019-1064 du 28 mai 2019 précisant les modalités de mise en œuvre du Contrat cadre ;

Vu le décret N° 2019-1310 du 03 juillet 2019 précisant les conditions de mise en œuvre des procédures applicables en passation de marchés publics ;

Vu le décret N° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2019-1410 du 24 juillet 2019 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'Arrêté n°13156/2019-MEF du 04 juillet 2019 fixant les seuils des marchés publics;

Sur proposition du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

ARRÊTE :

Article Premier :

Le document-type applicable aux marchés publics passés par voie de consultation d'entrepreneurs, de fournisseurs et de prestataires de service est établi conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2 :

Le présent arrêté est publié au Journal Officiel de la République de Madagascar et sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Antananarivo, le

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES,**

Richard RANDRIAMANDRATO